



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 18 juillet 2019

Compte-rendu CGT

Ordre du jour

Déclarations préalables : déclaration de la CGT *page 2*

Point n°1 : ouvriers des parcs et ateliers : déclaration et commentaires CGT *page 5*

- Projet de décret modifiant le décret n°65-382 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928. (pour avis)
- Projet d'arrêté relatif aux classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes. (pour information)

Point n°2 : Projets de décrets relatifs à certains corps de l'aviation civile : *page 11*

- Projet de décret modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (pour avis)
- Projet de décret modifiant le décret n° 2014-1667 du 29 décembre 2014 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'aviation civile (pour avis)

Point n°3 : présentation du protocole égalité (pour information) : déclaration intersyndicale et commentaires CGT *page 12*

Point d'information sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie inscrit à la demande des organisations syndicales : déclaration et commentaires CGT *page 16*



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 18 juillet 2019

Déclaration CGT

Madame la secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Notre déclaration sera courte et centrée sur l'essentiel, à savoir l'avenir de nos ministères et avant tout des agents qui les composent.

Le changement à la tête du ministère de la transition écologique et solidaire nous importe finalement peu, tant nous sommes habitués à l'absence des ministres dans nos débats de CTM. Ce changement et les conditions dans lesquelles il intervient ont tout de même permis de mettre en lumière et de confirmer ce que les agents ressentent depuis près d'un an : l'absence de considération et le profond mépris affichés par le ministre démissionnaire à leur égard. Espérons que la ministre nommée hier saura inverser cette tendance et montrera plus de respect pour les agents et leurs représentants élus en participant aux prochains comités techniques ministériels. Au regard de son action en tant que ministre des transports, il est largement permis d'en douter.

Nous posons trois questions à nos ministres.

La première à notre nouvelle ministre de l'écologie et des transports : au sujet du train Perpignan-Rungis, et suite aux rassemblements et aux manifestations de fin juin, Madame la Ministre a assuré que le train roulerait tant qu'une solution pérenne n'aura pas été trouvée.

L'État va-t-il imposer à la SNCF et aux chargeurs la garantie de cette solution pérenne ?

Deuxième question, toujours à Madame Borne : L'arbitrage du Premier Ministre Valls il y a trois ans sur le maintien des effectifs au budget de la DGAC sera-t-il reconduit ?

Enfin, nous souhaitons questionner Madame Gourault au sujet de l'ANCT : les crédits supplémentaires annoncés pour l'agence seront-ils au rendez-vous ? Concernant les personnels de l'agence, nous demandons la production d'un document de garanties signé par la Ministre au prochain Comité de suivi début septembre.

Ceci étant dit, et pour ne pas être trop long, nos camarades s'exprimeront dans les débats sur les différents points qui composent l'ordre du jour, nous ferons quelques remarques préliminaires rapides sur les sujets en débat aujourd'hui.

Une première remarque concerne le point sur les laboratoires d'hydrobiologie dont nous avons demandé l'ajout à l'ordre du jour. Nous avons souhaité avoir la communication de documents sur ce sujet, notamment les remontées faites par les DREAL. Ces documents, dont certains ont déjà circulé n'ont rien de secret et leur communication avant le comité technique aurait certainement permis d'enrichir les débats qui viendront un peu plus tard. Pourquoi madame la secrétaire générale un tel refus ? Nos camarades auront l'occasion de s'exprimer plus au fond sur ce sujet.

Il ne vous aura pas échappé que des actions sont en cours dans les réseaux et infrastructures, notamment dans les DIR. Les agents reçus par le DGITM le 19 juin dernier ne sont pas dupes. Le semblant de ralentissement du projet « agence des routes » ne les trompe pas. Sachez qu'ils restent déterminés à défendre le Service public, leurs missions, leurs conditions de travail et leurs rémunérations et restent mobilisés pour de nouvelles actions dès la rentrée.

Une autre remarque porte sur le point numéro un de l'ordre du jour, à savoir les ouvriers des parcs et ateliers.

Les OPA, sont eux aussi visés par des actions politiques mortifères de la part de notre ministère, quelques exemples :

- Le transfert d'OPA sans garantie vers la collectivité Alsace en s'appuyant sur la loi MAPTAM,
- Un projet industriel du Réseau Routier National Non Concédé qui envisage le redéploiement d'OPA devenus indésirables dans les DIR (env. 200 OPA). On va les orienter vers des secteurs d'activités qui ne sont pas les leurs avec toutes les conséquences que cela représente en termes financiers, Risques Psycho-Sociaux, mobilité forcée ...

Mais surtout les OPA sont la cible d'un projet encore plus dramatique qui acte la fin de leur statut, la mort d'un corps technique en inscrivant dans le marbre l'arrêt des recrutements dans leur décret 65-382.

Sans doute pour leur faire passer la pilule, on leur propose une revalorisation salariale avec un reclassement et des déroulements de carrière qui s'apparente plus à une aumône qu'à une véritable revalorisation.

Revalorisation qui aurait permis de mettre en phase leurs salaires et leurs qualifications mais aussi de pouvoir bénéficier de mesures salariales dont ils avaient été écartés depuis une dizaine d'années.

Mais aujourd'hui, on leur propose des miettes en contrepartie de la fin du corps des OPA ! Nous avons atteint l'inacceptable ! Il s'agit bien d'un chantage social utilisé comme un nouvel outil de gestion de la DRH.

Nous ne pouvons pas accepter un tel chantage. Nous refusons la fin du corps des OPA et des ouvriers d'État de notre ministère. Nous ne pouvons que nous insurger contre ces actes de destructions des missions techniques de services publics, qui brisent des carrières entières d'OPA sans que notre ministère lève le petit doigt. Quel gâchis !

Nous y reviendrons

Concernant l'aviation civile, au-delà des textes présentés relatifs à certains corps de l'aviation civile sur lesquels nous aurons à nous exprimer, nous attirons votre attention madame la secrétaire générale sur une délocalisation en cours à la DGAC.

Notre Ministre s'appuie, afin que « notre pays reste une grande nation aéronautique » sur une « Stratégie nationale du transport aérien 2025 », définie autour de 4 grands axes, consacrés à la transition écologique, à la performance du transport aérien français, à la connexion efficace des territoires et au transport aérien de demain.

Hélas cette belle ambition vient d'être condamnée par la DGAC, qui en décidant de délocaliser des services, dans la précipitation, l'absence de réflexion et de vision stratégique

la plus totale est en passe de désorganiser complètement sa Direction du Transport Aérien, porteuse des politiques publiques.

Au-delà du mépris absolu réservé à ses agents apprenant du jour au lendemain leur délocalisation, la DGAC réussit malgré son zèle à répondre de travers aux desideratas du Gouvernement de rapprochement de l'administration et des usagers, les services touchés ne délivrant pas de décisions individuelles (certificats d'immatriculation pour l'un, autorisations de programmes aux compagnies pour l'autre) et ayant pour tout public des professionnels (avocats, compagnies aériennes...).

Elle parvient surtout à priver sa Direction sensée porter la parole de l'État d'un pan énorme de sa compétence et de ses contacts avec les compagnies aériennes, en la contraignant à un rafistolage organisationnel mariant des carottes et des lapins.

Au passage, la Direction en charge de la sécurité aérienne se voit aussi frappée par cette improvisation puisqu'un de ses services à compétences régionales hérite, sans jamais l'avoir réclamé et sans aucune cohérence avec ses activités, des services, agents et compétences arrachés à la DTA.

Tant d'amateurisme pourrait prêter à sourire, mais il suscite surtout une vague d'indignation parmi les agents qui assistent à ce sabotage et le subissent, le pire étant certainement à venir puisque la DGAC vient de passer avec un cabinet de conseil en restructuration d'entreprise, un marché pour un montant de 6 700 00 euros, excusez du peu, en vue d'une « mue organisationnelle » qui laisse présager le pire.

Enfin, nous vous alertons très solennellement madame la secrétaire générale, sur les dégâts psychologiques faits aux agents des ministères dont vous avez la responsabilité et pour lesquels vous avez obligation de garantir la santé et la sécurité. Il y a des limites au supportable en termes de réorganisation, de mobilité imposée... Ces limites sont atteintes, parfois franchies. Les circulaires du Premier ministre du 5 et du 12 juin, la circulaire dite « France services » du 1^{er} juillet sont autant de sources d'inquiétude pour les agents.

Nous ne ferons pas état ici de sujets beaucoup plus larges comme les rémunérations, les retraites, le statut de la Fonction Publique, sujets tout aussi préoccupants pour les agents et qui font envisager une rentrée si non compliquée, pour le moins agitée.

Nous vous remercions de votre attention.

En réponse aux questions posées par la CGT dans sa déclaration liminaire, la secrétaire générale nous indique que ces questions seront transmises aux ministres Borne et Gourault. Elle nous informe par ailleurs que la nouvelle ministre de la transition écologique et solidaire recevra les organisations syndicales début septembre, et qu'elle participera au comité technique ministériel budgétaire fin septembre. Cette participation des ministres au CT budgétaire est habituelle. La demande récurrente de la CGT est bien que les ministres assistent à tous les comités techniques.



Point n°1 : ouvriers des parcs et ateliers

Déclaration SNOPA CGT OPACTM du 18 juillet 2019

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs membres du Comité technique ministériel, chers camarades,

Madame la secrétaire générale, vous avez pris la décision d'inscrire un point sur les Ouvriers des Parcs et ateliers à l'ordre du jour de ce CTM.

La CGT note l'importance du sujet puisqu'il s'agit d'un projet de décret modifiant le décret 65-382 relatif aux Ouvriers des Parcs et Ateliers et qu'il sera porté à l'avis du CTM par l'expression d'un vote.

Il y a également un deuxième projet d'arrêté relatif aux classifications des OPA qui lui ne sera présenté que pour information. Nous observons qu'il manque un document important : la grille de revalorisation salariale.

Vous souhaitez aborder la modification du décret statutaire des OPA dans le cadre d'un chantier de modernisation, tel que vous le qualifiez dans le rapport de présentation qui nous a été communiqué. Mais comment peut-on parler de modernisation ! quand la principale mesure consiste à supprimer tous les chapitres relatifs aux recrutements des OPA !

Visiblement les mots n'ont pas la même signification quand on se situe du côté politique et administratif que lorsque l'on se place du côté des salariés. Est-ce vraiment moderne de supprimer leurs missions, de les externaliser, de précariser des emplois ? Nous sommes tragiquement dans un ministère où, ouvertement, VOUS, responsables excellez dans l'art de la sémantique pour essayer de justifier la casse du service public.

Madame la secrétaire générale l'heure est grave. Le projet de décret modifiant le décret 65-382 relatif aux OPA que vous souhaitez soumettre à l'avis du CTM va marquer la fin d'une histoire, celle des OPA. En abrogeant l'ensemble des articles 3, 5, 6 et 7 de notre décret relatifs aux recrutements, à la titularisation des OPA vous décidez de mettre définitivement en extinction les OPA.

Comment expliquer aux 2000 OPA que vous êtes en train de les sacrifier, pour répondre à une commande politique qui livre le service public à la seule loi du marché.

Comme vous le savez la CGT revendique depuis longtemps le toilettage du décret de 1965 mais aussi de tous les textes y afférent. Nous sommes bien conscients que depuis la fin du 20^{ème} siècle où notre corps spécifique a connu son apogée au sein des parcs dans un ministère de l'Équipement, beaucoup de choses ont évolué. Ne serait-ce que la décentralisation qui a contraint plus de 4000 OPA à basculer et à opter pour la fonction publique territoriale.

Mais qu'avez-vous fait par la suite pour consolider la position des OPA qui restaient dans les services du ministère ou dans ses établissements publics ? Certes le chantier statutaire a été

inscrit par 3 fois à l'agenda social parfois même avec un caractère prioritaire mais vous n'avez jamais donné de suite. Vous n'avez fait que répondre aux injonctions du ministère du budget qui pour des raisons dogmatiques n'a d'autre objectif que de liquider les OPA et à plus forte raison les ouvriers d'État et leur régime de retraite public spécifique.

A une exception près toutefois, puisque le ministère de la Défense devenu celui des Armées a maintenu des recrutements d'ouvriers d'État par un décret fin 2016. Mais force est de constater que le ministère des Armées sait se faire écouter de Bercy et pas celui de l'Écologie.

La CGT n'a eu de cesse de solliciter les ministres pour signifier les dangers de ne plus recruter, les risques de programmer la fin des OPA et leur missions techniques si spécifiques, que les OPA effectuent et qui ne doivent pas être effectuées par des fonctionnaires au sens même de l'article 4 de la loi de 1984, missions nécessaires à la continuité du service public et à la maîtrise publique.

Nous avons déjà lors du CTM du 7 novembre 2018 exprimé notre colère, notre indignation par le manque d'engagement de nos ministères à répondre à nos justes et légitimes revendications, de maintien et du développement de nos missions, d'évolution en profondeur de nos règles statutaires, de revalorisation de nos salaires et des mesures catégorielles tant attendues.

La seule réponse que vous nous apportez est un acte de décès dûment signé par les ministres du MTES, et du MACP.

Oui, nous vous accusons d'avoir volontairement abandonné et sacrifié les OPA parce que vous n'avez pas fait le nécessaire dès la première inscription à l'agenda social en 2013.

Vous n'avez pas répondu et tenu compte de nos remarques et revendications qui consistaient, à partir d'un état des lieux de nos missions techniques et des besoins des employeurs, à construire un véritable socle statutaire qui aurait permis de recruter et d'envisager un avenir pour les OPA.

Aujourd'hui, qu'est-ce que vous nous proposez sous le vocable « modernisation » : la fin de corps des OPA !

Avec pour faire passer la pilule : La possibilité de pouvoir postuler sur des postes de fonctionnaires, sur les 3 catégories à conditions d'avoir des missions équivalentes. Possibilité qui remet en cause nos notions de métiers et qui va à contre sens de l'article 4 de la loi de 1984. Mais comment croire à la possibilité de tels scénarios, dans le contexte d'un ministère en état de restructuration permanente où chaque agent essaie de se trouver une place.

Comment expliquer aux OPA qui disposent d'une spécificité statutaire liée aux missions techniques qu'ils effectuent, qu'ils pourront aller sur des postes de fonctionnaires ?

Tout ceci n'est qu'un leurre ! Dans la vraie vie, hormis quelques cas particuliers, les choses seront tout autrement et les OPA resteront exclus et se verront marginalisés. C'est malheureusement le scénario réservé à tous les agents dont le corps a été mis en extinction.

N'aurait-il pas été plus simple de proposer la fonctionnarisation comme il a été fait à nos camarades transférés dans la fonction publique territoriale ?

Mais là aussi vous vous êtes fait retoquer par le MACP ! Sans réellement chercher à défendre les OPA par manque de courage ! Nous avons toujours dans le souvenir la proposition d'une piste de fonctionnarisation et de revalorisation salariale proposée à nos deux OS au mois de

mai de l'année dernière balayée d'un revers de main une semaine plus tard par le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, ceci en présence du cabinet de notre ministère.

Mais au-delà de ce camouflet, aujourd'hui ce qui est encore plus insupportable, c'est le chantage à l'évolution salariale.

Alors que les OPA ont été écartés de toutes les mesures salariales accordées aux fonctionnaires et autres agents publics, alors qu'ils n'ont eu aucune mesure catégorielle, alors que leur niveau salarial s'est écroulé à tel point que les 3 premières classifications ont un taux horaire inférieur au SMIC, votre seule proposition, qui n'est autre qu'une injonction de Bercy : une évolution salariale et une nouvelle grille de classification en échange de la fin du corps des OPA ! Ce chantage est odieux et digne des méthodes des plus grands patrons voyous !

J'oubliai la petite cerise que vous essayez de mettre sur le gâteau : le complément annuel inscrit à l'article 5 du projet de décret qui introduit une part de rémunération au mérite. Là aussi, c'est une histoire de « con », je m'explique,

Je ne veux pas être grossier mais entre le « non réductible » qui figure sur le projet de décret modifiant le décret de 1965 et le projet de décret consolidé qui précise que ce complément est « non reconductible » il y a bien un « con » en trop ou en moins. A choisir on préférerait plutôt « non réductible ». Mais j'ai l'impression que le « con » dans cet article est bien l'OPA. En effet votre volonté est bien d'inscrire que ce complément indemnitaire aura un caractère tout à fait aléatoire puisque en réalité non renouvelable mais ce que vous oubliez de préciser c'est qu'il ne s'agit que d'un reliquat de mesures catégorielles et son impact sera bien minime et surtout aléatoire sur le salaire des OPA.

Tout comme sera minime la revalorisation salariale que nous vous faites miroiter et qui sera loin de combler la perte considérable de pouvoir d'achat. Nous notons par ailleurs que vous portez à connaissance de ce CTM le projet de grille de classification mais pas le projet de revalorisation salariale. Mais il est vrai que cela fait partie du deal de Bercy : salaire contre statut.

Pour la CGT, nous n'acceptons pas de ce type de chantage, les aspects salaire et évolution statutaire doivent être déconnectés. Nous ne sommes pas venus pour avaler des couleuvres! La CGT s'oppose à ce nouveau décret qui va modifier le décret de 1965 mais qui va surtout acter la fin des OPA pour lesquels à l'avenir il ne restera que le nom. Nous demandons le retrait de ce point soumis à avis du CTM.

Par contre, nous exigeons une revalorisation salariale immédiate à hauteur de 25 points d'indice de la FP budgétée à hauteur de 5M€. Ceci reste un dû de votre part, ne serait-ce que pour être dans la légalité par rapport au salaire minimum, pour tenir compte des mesures accordées aux fonctionnaires ou autres agents mais surtout pour mettre en adéquation les salaires des OPA avec leurs qualifications.

Nous ne pouvons nous contenter de l'aumône que vous nous avez laissé entrevoir lors de nos réunions bilatérales. Pour l'évolution statutaire, nous ferions mieux de procéder à un véritable toilettage et arrêter les bricolages de ces dernières années. Nous constatons par ailleurs que nous sommes toujours des Ouvriers des Parcs et Ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes, est ce que tout ceci à un sens ?

Il ne serait question de donner quitus à une administration qui a sans cesse utilisé les instructions de Bercy pour se dédouaner de toutes responsabilités, et qui le 2 juillet dernier lors du bilan DRH d'exécution du SERM 2019 (schéma d'emploi de recrutement ministériels) a déjà fait disparaître de façon assumée les OPA dans le cadre de la baisse des effectifs.

En tout cas, ne comptez pas sur la CGT pour acter la fin des OPA et j'espère qu'au sein cette instance aucune organisation ne le fera.

Le ministère voulait enterrer les OPA !

C'est un jeudi de mi-juillet, en pleine période estivale, que le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), avec à sa tête une ministre fraîchement désignée, a fait le choix de programmer la modification du décret statutaire des OPA avec comme élément majeur la suppression de tous les articles relatifs aux recrutements. Ce qui signifie en clair la **fin des OPA !**

Bien que nous situions dans une période de vacances, le SNOA CGT a mobilisé une quinzaine de camarades pour faire voir toute la détermination de notre syndicat à s'opposer à la fin de notre corps. C'est une délégation motivée et colorée, arborant des brassards noirs et même vêtue d'un cercueil qui s'est introduite dans le CTM provoquant une certaine gêne auprès de la Direction.



L'avis du CTM était requis à propos du projet de décret statutaire modifié sur 3 points : fin des recrutements, possibilité aux OPA d'aller sur des postes de fonctionnaires et insertion d'un complément indemnitaire non reconductible d'une année sur l'autre qui ne sera qu'un reliquat de mesures catégorielles.



Pour information, la DRH nous avait communiqué le projet de nouvelle grille de classification avec un note de gestion mais sans transmettre le contenu de la revalorisation salariale dont on sait qu'il était budgété à hauteur de 2,5M€ (cotisations sociales comprises) ce qui est nettement insuffisant par rapport à notre revendication de 5M€ (hors cotisations) qui aurait permis de rattraper les retards de ces dernières années.

Le SNOA CGT dans sa déclaration préalable (ci jointe) a pointé le caractère scandaleux du projet imposé par Bercy qui nous été présenté à savoir : **une nouvelle grille de classification avec une revalorisation salariale** que l'on peut qualifier d'aumône en échange de la fin du statut des OPA.

Nous indiquons à la Secrétaire Générale que nous n'avons pas l'intention de négocier le couteau sous la gorge et qu'il s'agit de méthodes dignes de patrons voyous.

Opposition de toutes les organisations syndicales

Pour contrer ce projet, le SNOPA CGT avait demandé que le CTM se prononce et envoyé 4 vœux. Suite à une suspension de séance demandée par la CGT, les organisations syndicales demandent de voter sur nos vœux qui demandent :

Vœu 1 : retrait du décret modifié

Le retrait du projet de décret modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 **de l'ordre du jour du CTM** et l'ouverture de négociations dans le but de rénover ce décret en profondeur pour **permettre de continuer à recruter sous statut OPA sur des missions techniques.**

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Vœu 2 : dissocier évolution statutaire et grilles de classification et revalorisation salariale.

Décorrélér l'évolution statutaire à la revalorisation salariale.

La mise en place d'une nouvelle grille de classification ainsi qu'une revalorisation salariale n'impliquent pas la modification du décret de 1965 (article 8 et 12). Ces mesures relèvent d'un arrêté conjoint MTES et MACP.

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Vœu 3 : enveloppe financière

Une enveloppe financière suffisante pour une revalorisation salariale immédiate à hauteur de 25 points d'indice de la Fonction Publique budgétée à hauteur de 5M€.

Vote favorable (CGT-FO-FSU- CFDT) abstention : UNSA

Vœu 4 : note de gestion relative à la classification des OPA

Continuer les négociations et programmer une réunion avec les organisations syndicales afin de valider une note de gestion permettant d'assurer des déroulements de carrières aux OPA en fonctions de critères techniques, en tenant compte des effectifs restreints et avec des mesures d'avancement complétées par des enveloppes de promotion suffisantes.

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Devant l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales, **la Secrétaire Générale décide de retirer le projet de décret** modifiant le décret de 1965 et annonce qu'elle va repartir auprès de Bercy pour la revalorisation salariale.

Nous lui faisons remarquer que la DRH nous avait informés que la revalorisation est déjà budgétée. Elle doit pouvoir s'appliquer sans avoir à modifier le décret des OPA, un simple arrêté suffit !



Le SNOPA CGT demande que l'intersyndicale OPA soit reçue par la ministre en personne pour lui faire comprendre les enjeux que représentent les missions techniques des OPA et qu'elle pèse de tout son poids auprès de du MACP pour reprendre les recrutements et accorder une revalorisation salariale conséquente.

L'unité syndicale a réussi à faire plier l'administration sur le projet mortifère réservé aux OPA. Nous le devons aussi à notre acharnement et à la mobilisation de camarades qui (pour certains) n'ont pas hésité à traverser la France pour défendre la cause des OPA.

Nous le devons aussi à la solidarité des camarades des autres organisations de la fédération et des autres secteurs ouvriers du ministère (IGN, Aviation civile) qui nous ont soutenus.

Nous avons freiné la machine mais nous ne l'avons pas stoppé.

Rapidement nous allons saisir la ministre et repartir au combat pour que les OPA aient un avenir avec des missions, des métiers, des emplois et surtout des salaires à hauteur de leurs qualifications et compétences.

Vous pouvez compter sur le SNOPA CGT pour défendre les OPA !

Point n°2 : Projets de décrets relatifs à certains corps de l'aviation civile

La CGT n'a pas fait de remarque particulière sur ces deux projets de décrets, les camarades ayant déjà voté pour en comité technique de la DGAC.

- Projet de décret modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

Vote pour à l'unanimité

- Projet de décret modifiant le décret n° 2014-1667 du 29 décembre 2014 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'aviation civile (pour avis)

Vote pour à l'unanimité

Point n°3 : présentation du protocole égalité (pour information)



Déclaration intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU

Madame la secrétaire générale, mesdames et messieurs les membres du CTM,

Les mouvements #Metoo et #noustoutes ont marqué un tournant dans la dénonciation des violences faites aux femmes dans la société, violences que subissent également des femmes dans leurs vies personnelle et professionnelle. Elles commencent par de soi-disant banales remarques sexistes, puis des agissements sexistes et peuvent finir par des agressions violentes et sexuelles (avec un nombre alarmant de 76 féminicides depuis le début de l'année). Ces violences traduisent une inégalité de traitement des femmes par rapport aux hommes dans la société et dans le monde du travail, une inégalité qui se concrétise aussi, en tout premier lieu, par des inégalités salariales et de retraites, de déroulements de carrière, de discriminations liées à la maternité et la parentalité...

C'est dire que le sujet de l'égalité professionnelle est important ! Y compris dans nos ministères où les femmes représentent 43% des agents !

L'Égalité est une question qui nous concerne tous-toutes, quel que soit notre genre ou orientation sexuelle, notre âge, notre origine, notre statut d'emploi, notre catégorie ou filière, etc

Et parce que nous sommes convaincu.e.s que l'Égalité, fondement constitutionnel et républicain, est aussi un enjeu de justice sociale, elle doit se traduire à tous les niveaux et dans tous les domaines des vies privée et professionnelle. Nous, CGT-FO-CFDT-FSU, avons contribué fortement pendant ces 2 dernières années de concertation puis de négociation, à la rédaction d'un protocole d'accord sur le sujet au sein des MTES et MCT-RCT.

Preuve que nous savons nous mettre d'accord, négocier, et que nos discussions avec l'administration peuvent être constructives !

Nous nous félicitons de :

- la structuration du pilotage, des formations et de l'information à mettre en oeuvre pour que l'égalité et la lutte contre les stéréotypes et les agissements sexistes et sexuels soient dans les consciences de tous (EP compris), le plus tôt possible. Nous nous félicitons notamment du renforcement du réseau des référent.e.s, de leur rôle et de la reconnaissance qui y est associé. Ces agent.e.s des ministères ont à coeur de se faire le relais de la politique d'égalité professionnelle dans leur service. Il est normal que l'administration accorde le temps et les moyens nécessaire pour mettre en oeuvre cette politique, et que leur investissement soit valorisé dans leur déroulement de carrière.
- la prise en compte de l'égalité dans les travaux en cours sur les temps et les conditions de travail ;

- la gestion des agissements sexistes et sexuels par la fiabilisation des remontées, la sécurisation du nombre de logements d'urgence, l'élaboration d'un plan de prévention, et l'accompagnement des victimes ;
- des études à venir concernant les corps à prédominance féminine dont nous attendons beaucoup pour les revaloriser, et pour anticiper les impacts du numérique sur leurs métiers, notamment ceux de l'ensemble des personnels de catégorie C du ministère. De la même façon, nous attendons beaucoup des travaux du futur observatoire des rémunérations et de leur utilisation pour corriger les écarts de rémunération et de pension (écart de rémunération femme/homme en catégorie A+ de 6 375 € en 2017, 1 430 € en catégorie B (en augmentation !) et 1 012 € en catégorie C). Nous attendons enfin, un effort accru de transparence de l'administration en terme de processus de gestion et de déroulement de carrières des agents et d'attribution des régimes indemnitaires.
- la mesure portée au niveau interministériel, permettant la mise en place de la subrogation pour les agentes contractuelles en congés maternité ;
- la formalisation de l'aide à l'égalité et à la parentalité apportée par l'action sociale, avec l'identification et le ciblage de nouveaux besoins : places en crèches, rappels des droits, lieux et temps pour l'allaitement, ...

Après s'être félicités de l'introduction de ces points dans le protocole, il nous faut revenir sur les points importants qu'il reste à traiter, avant que ce protocole ne soit proposé à la signature. Ces points vous ont souvent été rappelés, ils ne vous étonneront donc aucunement :

- la mise en place d'une modalité de travail sur une semaine de 4 jours : nous l'avons rappelé dans différentes instances et dans différents groupes de travail, c'est une mesure attendue par vos agents et qui peut réellement permettre un équilibre vie privée - vie professionnelle, et permettre aux hommes de plus s'investir dans la vie familiale et ainsi contribuer à lutter contre les stéréotypes de genre. Pourtant, il y a quelques jours, nous découvrons que vous n'accédiez à la demande que pour les personnels en situation de parentalité. L'expérimentation dans ces conditions va dans le bon sens mais reste insuffisante quant à la durée d'1 an du dispositif et quant à l'élargissement du bénéfice de cette expérimentation. Cette mesure existait dans l'un de nos feu-ministères et se développe dans d'autres administrations ; la caisse des dépôts vient, par exemple, de lancer l'expérimentation dans le cadre de son plan de déplacement... Si l'on est optimiste, on peut se dire que cette proposition, dans le cadre du protocole égalité professionnelle, est le préalable à un élargissement de cette démarche qui sera actée dans les prochaines réunions du groupe « temps et conditions de travail », tout comme le droit à la déconnexion. Si l'on est pessimiste, on peut également se dire que vous faites un mini pas de votre côté et que ce sera le seul. Pour pouvoir nous positionner, il faudrait que vous nous disiez quelle est l'option que vous prenez ?
- Le deuxième point important est la composition du comité de suivi : l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU a fortement contribué, tout au long des négociations, à l'élaboration du protocole. Il serait contre-productif d'exclure une organisation syndicale de ce comité au titre de son refus de signer. Cette obligation de signer pour pouvoir continuer à participer aux travaux est, d'une part, un réel chantage et d'autre part, exclut du processus et du droit d'être écouté.e.s tous les personnels qui ont soutenu l'OS non-signataire. C'est une porte que vous fermez alors que vous donnez une place singulière aux membres du réseau Parcours Professionn'Elles qui ne sont ni élus, ni représentatifs du ministère et de sa composition. Nous espérons que vous ferez part de notre point de vue au cabinet pour

un arbitrage rapide (c'est-à-dire avant de nous soumettre l'accord à signature...) en rappelant que la décision des Ministres témoignera de leur conception de la "démocratie" !

Nous vous rappelons que le privé, au niveau des branches, ne fonctionne pas comme cela et que les OS représentatives siègent dans toutes les instances chargées du suivi des protocoles, qu'elles aient signé ou non les accords. La Fonction Publique ne saurait être moins exemplaire que le privé ! Du moins nous l'espérons !

- Le troisième point important est celui de l'action sociale. Celle-ci est très importante en matière de prise en charge des situations de précarité (qui peuvent concerner les retraité.e.s au minimum contributif pour les contractuel.le.s ou au minimum garanti dont la part des femmes dans l'effectif des nouvelles pensions civiles de droit direct se situe entre 56 et 59 % depuis 2014), de parentalité, ou de violences subies par les agent.e.s. Elle ne saurait disparaître du protocole dont elle est, pour l'heure, la seule composante correctrice d'inégalités ! Nous attendons un abondement du budget en faveur de celle-ci dans les années à venir ainsi qu'une mise en oeuvre de mesures correctrices complémentaires en matière de déroulement de carrières et de rémunération.
- le quatrième point important est celui des moyens et du calendrier. Ceux-ci doivent être à la mesure de l'ambition qui est portée par le ministère ! Nous en avons assez de l'immobilisme en matière d'égalité professionnelle et des études à rallonge et coûteuses qui remettent aux calendes grecques la possibilité d'agir concrètement. Nous nous opposons aux effets de com' et réclamons un passage à l'acte dès le dernier trimestre 2019.

Nous serons particulièrement attentifs à vos réponses à ces points dans le protocole que vous nous soumettrez à signature, notamment dans le contexte actuel de remise en cause des **CAP** et **CHSCT**, instances jouant un rôle majeur dans la lutte contre les discriminations en matière de déroulement de carrières, de rémunérations et d'agissements sexistes.

En fonction de vos réponses, nous nous positionnerons chacun.e sur la signature de ce protocole.

Nous vous remercions.

Commentaires CGT

Après un rappel sur la conduite des phases de concertation et de négociation, cette dernière s'étant déroulée en 2 phases pour tenir compte de la négociation d'un accord égalité fonction publique, la DRH rappelle le contenu et les pièces qui constituent le projet de protocole : un texte d'accord comprenant 6 axes et 27 mesures, un plan d'actions pour la période 2019-2022 et 6 annexes dont la 1ere porte sur le bilan de la charte précédente, la 2eme clarifiant les moyens humains et budgétaires mobilisés pour l'égalité.

L'intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU donne lecture d'une déclaration conjointe (ci-dessus) dans laquelle est exprimée une satisfaction quant aux nombreuses revendications prises en compte mais qui interpelle notamment sur les suites qui seront données à l'expérimentation (trop limitative) de la semaine de 4 jours, sur l'arbitrage du ministre concernant la participation de toutes les OS représentatives du personnel au COSUI quelle que soit leur position sur la

signature de ce projet d'accord et sur la limite des moyens budgétaires et humains consacré à l'égalité.

Si les réponses de la DRH se veulent rassurantes, rien n'est acquis sur ces 3 points qui constituent une limite forte de l'engagement du ministère en faveur de l'égalité REELLE. Compte-tenu des dernières contributions des OS faites au sortir de la réunion du 16 juillet, le projet de protocole sera transmis avant la fin juillet pour enclencher jusqu'au 20 septembre la phase de consultation des instances syndicales sur la signature de celui-ci.

Point d'information sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie



Intervention CGT au Comité Technique Ministériel du 18 juillet 2019

Madame la Secrétaire Générale

Les agents des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL ont le doivent être rassurés sur la pérennité de leurs métiers et voir leurs missions confirmées et amplifiées. En tout état de cause, ils ont le droit de savoir ce que leur hiérarchie compte faire en ce sens.

Les laboratoires ont été confortés en 2005 puis en 2012 par des orientations ministérielles leur demandant de développer les compétences nécessaires à l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (en technique, en assurance qualité).

Depuis début 2018, au moment où se discutait la révision de la circulaire de 2012 dans le cadre des fusions régionales, l'avenir des laboratoires a été remis en cause.

Deux démarches successives ont été menées par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité :

- la création d'un groupe de travail associant les établissements publics (AFB, AE, IRSTEA) et les chefs de service des DREAL. Ce groupe de travail mis en place pour réfléchir à l'avenir des laboratoires, a abouti au constat que l'organisation actuelle était la meilleure.

- Un questionnaire présentant différents scénarios a été adressé aux 13 directeurs des DREAL. Ce questionnaire mettait en avant 4 hypothèses sur l'avenir des laboratoires (maintien, fermeture, transfert AFB, un seul laboratoire central à 20 ETP) La réponse a été : le « *maintien actuel* ».

Il en ressort donc que l'organisation en 13 laboratoires et 19 sites donne satisfaction aux directeurs et aux partenaires des Établissements Publics (AFB, AE) avec lesquels les laboratoires travaillent.

Malgré le processus initié par la DEB, malgré les avis qui s'en dégagent, apportées par les directeurs et nos partenaires, malgré l'engagement pris par le DEB de communiquer avant l'été sur l'avenir des laboratoires, nous restons dans un flou des plus toxiques.

Le point sur les laboratoires, à l'ordre du jour de cette réunion du comité technique ministériel, n'y figure que suite à la demande des organisations syndicales.

Ces procédés sont méprisants, car vous laissez volontairement les agents dans l'expectative, alors que les directeurs de toutes les DREAL ont répondu au questionnaire depuis plus de 8 mois.

La patience des agents a ses limites, vous avez exacerbé le « ras le bol » de vos agents, cette situation est aujourd'hui insupportable.

La CGT

Réaffirme la nécessité du maintien des laboratoires en DREAL.

Exige que tous les agents soient informés de la décision prise, qu'ils aient communication des conclusions du GT et de la synthèse des remontées des directions DREAL et des Établissements Publics consultés.

Exige qu'en pleine cohérence avec la volonté ministérielle d'afficher un « *ministère technique* », des moyens humains soient alloués aux laboratoires d'hydrobiologie pour conserver leur compétence, renforcer leur expertise et répondre aux nouvelles missions (telles que l'étude des plans d'eau dans le cadre de la DCE).

Refuse que les laboratoires d'hydrobiologie fassent les frais de la mise en œuvre d'action publique 2022 dans sa recherche délibérée et contre-productive de suppressions de postes, car nos missions techniques sont essentielles au maintien d'un service public de qualité, au service des citoyens de notre pays et d'un moindre impact des activités humaines sur la nature et la biodiversité.

Merci de votre écoute

Commentaires CGT

Les organisations syndicales ont demandé la mise à l'ordre du jour d'un point sur les labos hydrobio des DREAL car malgré l'engagement pris par le DEB de fournir avant l'été une décision sur le devenir des labos, les agents attendent toujours ce retour.

La secrétaire générale nous informe qu'aucun arbitrage n'est pris à ce jour. L'administration présente de manière très succincte le travail mené par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la réflexion sur l'avenir des laboratoires.

Face à notre insistance à avoir connaissance des conclusions issues du groupe de travail et de celles du questionnaire soumis aux directeurs, l'administration nous fournit une réponse évasive et approximative.

Pour quelle raison le DEB est-il incapable de tenir l'engagement qu'il a pris devant les agents ?

Pour quelle raison l'administration rechigne-t-elle à nous communiquer des réponses anonymisées du questionnaire soumis aux DREAL et aux partenaires des laboratoires d'hydrobiologie ?

Nous savons que les réponses au questionnaire (10 DREAL sur 13) sont favorables au maintien du fonctionnement actuel, tout comme les conclusions du groupe de travail qui a considéré la situation actuelle comme étant la plus adaptée aux besoins.

Nous craignons que l'administration ne présente pas ce bilan car il n'est pas conforme aux orientations envisagées par notre ministère pour le devenir des laboratoires.

Nous demandons que l'ensemble des agents concernés soient associés et qu'une concertation se mette en place sur la question de l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie.